



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil supérieur de l'audiovisuel

**Décision n° 2018-210 du 18 avril 2018 portant nomination  
à la présidence de la société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France**

NOR : CSAC1810993S

Sur le fondement des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> alinéas de l'article 47-4 de la loi du 30 septembre 1986, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, réuni en séance plénière le 18 avril 2018, a nommé Mme Marie-Christine Saragosse en qualité de présidente de France Médias Monde, la société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France, pour une durée de cinq ans à compter du 23 avril 2018.

Il a apprécié l'expérience et la compétence de Mme Saragosse qu'attestent tant son parcours professionnel que les actions qu'elle a engagées depuis son premier mandat à la tête de l'entreprise.

Celles-ci se mesurent notamment à l'aune de l'amélioration significative de la situation de France Médias Monde depuis 2012. Mme Saragosse a en particulier réussi à affirmer l'identité et la complémentarité des différents médias du groupe et à développer leurs audiences en France et à l'étranger. Le Conseil a également pris en compte la création de la société unique et le processus d'harmonisation des conditions de travail au sein du groupe.

Le projet stratégique de Mme Saragosse reprend en l'actualisant celui qu'elle avait présenté lors de sa candidature en juin 2017. Le Conseil a particulièrement apprécié l'attachement de Mme Saragosse aux missions de service public. Il a été très sensible à l'engagement de Mme Saragosse en faveur de l'éducation aux médias, dans un contexte où la sensibilisation aux fausses informations revêt une importance fondamentale.

Le Conseil considère enfin que Mme Saragosse dispose de l'expérience managériale nécessaire pour poursuivre la transformation numérique de la société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France, dans le respect des équilibres budgétaires et grâce à la maîtrise des dépenses et au développement des ressources propres.

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 avril 2018.

Pour le Conseil supérieur de l'audiovisuel :

*Le président,*  
N. CURIEN